



L'écho
Laveyronnais

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Février 2020

Délibération n°1 : Subvention pour l'achat d'un abribus et d'un radar pédagogique – Amende de police

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

S'engage sur l'achat d'un abribus et d'un radar pédagogique.

Sollicite le soutien financier le plus haut possible du Conseil Départemental.

Dit que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées sur le budget de la commune.

Délibération n°2 : Subvention fonds de solidarité nationale suite aux intempéries

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement touchés par des événements climatiques ou géologiques et à déposer le dossier administratif, technique et financier nécessaire à l'examen de la demande, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à son obtention.

Arrête le plan de financement ci-dessous :

Montant total H.T.:	26 410 €
➤ Etat - Dotation de solidarité 80 %:	21 128 €
➤ Autofinancement (Fonds propres) 20 %:	5 282 €

Dit que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées sur le budget de la commune.

Délibération n°3 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2020.

Décide que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la commune.

Délibération n°4 : Tarifications des participations aux frais pour l'utilisation des salles

Approuve ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2020.

Délibération n°5 : Tarifs des concessions au cimetière et au columbarium

Approuve ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2020

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations sont consultables en mairie.